

Communiqué de presse

La tranche indiciaire de juillet 2010 portera un coup dur à l'investissement et à l'emploi

Dans sa réunion du vendredi 25 juin 2010, le conseil d'administration de la Fedil a constaté que l'activité économique, dans la plupart des secteurs et entreprises couverts par la Fedil, a repris une certaine vigueur, surtout dès le début du deuxième trimestre de 2010, bien que restant à des niveaux inférieurs à ceux connus avant la crise. Cette évolution plus positive est avant tout le résultat d'une demande étrangère plus forte émanant des pays de la zone euro, mais surtout des autres régions d'Europe et du monde.

Du côté des annonces moins positives, la Fedil a dénoncé l'échéance, au 1^{er} juillet 2010, d'une tranche indiciaire entraînant à son tour une augmentation des salaires de 2,5%. L'échéance de cette tranche indiciaire est le résultat d'une inflation qui s'accélère à nouveau, mais aussi de l'inertie du gouvernement en matière de politique économique et sociale, ceci à la suite de l'échec de la tripartite de printemps dernier.

Le conseil d'administration de la Fedil a profondément regretté cet état des choses alors que la compétitivité-coût des entreprises sera, une fois de plus, sérieusement ébranlée et risquera de faire perdre des parts de marché à l'industrie luxembourgeoise. Plus encore, le maintien du mécanisme d'indexation hypothéquera l'avenir des entreprises industrielles luxembourgeoises plus intensives en main-d'œuvre. D'ores et déjà, ces entreprises sont dans l'obligation de délocaliser une certaine partie de leur production et, partant, de réduire d'autant leurs emplois, surtout manufacturiers, au Luxembourg.

Dans ce même contexte, le conseil d'administration de la Fedil a regretté la rigidité des dispositions légales en matière d'organisation du travail faisant que le Luxembourg, en ce qui concerne la mise en œuvre du concept de flexicurité, reste largement en retrait par rapport à d'autres pays de la zone euro. Aussi la Fedil rappelle-t-elle avec insistance sa demande au gouvernement et aux syndicats de rattraper le retard qu'a pris notre pays en matière de flexibilisation de l'organisation du travail pour en faire un argument en faveur de l'investissement et de l'emploi au Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2010